

## Soutien au covoiturage

# L'Agglomération Cannes Lérins pérennise son service de covoiturage Klaxit jusqu'en 2024



Dans le cadre de son Plan de mobilité 2023-2032 visant à structurer de manière cohérente et durable les différents modes de déplacement, l'Agglomération Cannes Lérins expérimente depuis mars 2022 un service de covoiturage gratuit avec son partenaire Klaxit. Initialement proposé aux entreprises du bassin communautaire, il a été étendu au grand public dès le mois de juin 2022 avec pour objectif de renforcer la pratique du covoiturage. Afin de bénéficier de la gratuité des trajets pour les passagers et d'une rémunération pour les conducteurs, il suffit de s'inscrire sur l'application Klaxit. Face au succès rencontré, l'Agglomération Cannes Lérins a délibéré lors du Conseil communautaire du 17 mars 2023 en faveur du maintien du dispositif jusqu'au 30 avril 2024.

## Promouvoir le covoiturage auprès des entreprises, salariés et usagers du territoire

L'Agglomération Cannes Lérins a décidé de lancer en mars 2022 une expérimentation en partenariat avec l'opérateur Klaxit (leader européen du covoiturage domicile-travail) afin de **structurer une offre de covoiturage à grande échelle et gratuite**. D'abord proposée aux entreprises du bassin communautaire, elle a été **étendue au grand public**. Pour bénéficier de ce nouveau dispositif, il suffit de **s'inscrire sur l'application mobile « Klaxit »** qui met en relation passagers et conducteurs, en garantissant un minimum de détour et en permettant de flexibiliser les horaires.

Tous les trajets de covoiturage réalisés via l'application Klaxit et ayant pour **point de départ ou d'arrivée l'une des cinq communes de la communauté d'agglomération** (Cannes, le Cannet, Mandelieu-La Napoule, Mougins et Théoule-sur-Mer) sont subventionnés par la Communauté d'agglomération. Concrètement, les **passagers voyagent gratuitement alors que les conducteurs sont rémunérés entre 1,5 € et 3 €** pour chaque passager transporté (en fonction de la distance parcourue).

En raison du succès de l'expérimentation avec **14 238 trajets enregistrés depuis mars 2022 et 3 289 inscriptions sur l'application à la fin février 2023 (contre 1 771 à la fin août 2022 soit une hausse de 86 % en six mois)**, l'Agglomération Cannes Lérins a délibéré en Conseil communautaire du 17 mars 2023 pour la pérenniser jusqu'au 30 avril 2024.

Cette mesure s'inscrit dans le cadre du **Plan de mobilité 2023-2032** dévoilé le 30 juin 2022 lors du Conseil communautaire par David Lisnard et ses équipes de l'Agglomération Cannes Lérins. Ce dernier porte l'ambition, à travers **45 moyens d'action coordonnés**, d'organiser de manière cohérente et durable les prochains aménagements en matière de transport.